

Vous & Votre TRAITEMENT ANTICOAGULANT



Vous êtes traité avec un ANTICOAGULANT et légitimement vous vous posez des questions, questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

A quoi ça sert ?

Un anticoagulant fluidifie le sang pour l'empêcher de coaguler, d'où le nom anticoagulant. Vous avez dû remarquer qu'en cas de blessure, vous saignez et progressivement ce saignement s'arrête, car notre système de coagulation est programmé ainsi et heureusement. Ceci est valable pour de petites blessures.

Quelles sont les affections qui nécessitent de prendre un anticoagulant ?

Deux affections imposent l'anticoagulation :

- La maladie thrombo embolique veineuse (MTEV) : thrombose veineuse profonde (phlébite), la thrombose veineuse superficielle (le plus souvent obstruction d'une varice), l'embolie pulmonaire et ses séquelles (hypertension pulmonaire post-embolique).
- La fibrillation auriculaire ou FA, trouble du rythme cardiaque.

Comment fonctionne l'anticoagulant ?

En cas de thrombose veineuse ou d'embolie pulmonaire, l'anticoagulant stoppe l'extension du caillot (thrombus) dans un premier temps, permet d'éviter une récurrence de la maladie à plus long terme. Attention ! En aucun cas il ne dissout le caillot (thrombus). Le « Destop » des veines n'existe pas. En cas de fibrillation auriculaire, l'anticoagulant, en rendant le sang plus fluide, évite la formation de caillots dans le cœur, qui pourraient ensuite migrer vers le cerveau, notamment du fait des battements irréguliers du cœur.

Existe-t-il des risques lorsque que je suis traité aux anticoagulants ?

Il existe essentiellement un risque, le RISQUE HÉMORRAGIQUE. En effet, ce type de traitement peut favoriser des hémorragies. Mais, soyez rassuré. Avant de prescrire un anticoagulant, votre médecin va évaluer votre risque hémorragique. Si ce risque est faible ou intermédiaire, la prescription est possible. En cas de risque hémorragique fort, cette prescription peut être remise en cause dans certains cas ou limitée dans le temps.

Chaque fois qu'un médecin (surtout un médecin qui ne vous connaît pas) vous prescrira un nouveau médicament, rappelez-lui que vous êtes traité par anticoagulant, car certains traitements peuvent interférer avec l'action de l'anticoagulant en augmentant ou en diminuant ses effets.

C'est la même chose pour les compléments alimentaires, qui comme les médicaments peuvent interférer avec l'anticoagulant.

Autre point : l'anticoagulant peut être à l'origine de petites hémorragies qu'il faut toujours signaler à votre médecin : saignement des gencives lors du brossage des dents, sang dans les selles ou dans les urines...

On me parle de rapport ou balance bénéfique / risque : qu'est-ce que c'est ?

Prendre un anticoagulant, c'est par exemple éviter qu'une thrombose veineuse migre vers les poumons ou qu'elle récidive, c'est le bénéfice de l'anticoagulant. Mais comme nous l'avons vu, il existe toujours un risque hémorragique, c'est le risque. La balance bénéfique / risque doit faire en sorte que le bénéfice soit le plus important et le risque minime. Si on vous prescrit un anticoagulant c'est que cette balance penche plutôt du côté bénéfique que du côté risque.

Dois-je prendre ce traitement à vie ?

C'est votre médecin qui en décidera. Dans certains cas, un traitement est prescrit pour une durée limitée, dans d'autres pour une durée indéfinie.

Existe-t-il plusieurs types anticoagulants ?

Oui, c'est le médecin prescripteur qui choisit le traitement anticoagulant, celui qui sera le plus adapté à votre cas. Sachez qu'il existe des anticoagulants injectables par voie sous cutanée et des anticoagulants en comprimés. Le plus souvent, surtout pour un traitement long, la voie orale est privilégiée.

Est-ce qu'il existe des antidotes en cas d'hémorragie ?

Sachez que la plupart des médicaments n'ont pas d'antidotes. La question se pose pour les anticoagulants en cas d'hémorragie grave. Des protocoles existent quel que soit l'anticoagulant que vous prenez. Soyez rassuré, les équipes médicales sont formées pour ce type de problèmes.

Anticoagulant et chirurgie : est-ce possible ?

OUI. Le fait de prendre un anticoagulant n'est pas synonyme de chirurgie impossible. Il faut différencier les actes chirurgicaux à faible risque d'hémorragie et ceux à haut risque. Certains actes sont réalisables sous anticoagulant d'autres non. C'est le médecin qui vous prendra en charge qui décidera, avec l'anesthésiste. Des protocoles existent, ils seront mis en œuvre afin de contrôler dans ce contexte le risque hémorragique.

Est-ce que je dois faire attention à l'alimentation ?

Si vous avez une alimentation équilibrée, pas de problèmes. Dans le cas contraire, parlez-en à votre médecin.

Est-ce que je peux faire du sport en prenant un anticoagulant ?

OUI, mais en évitant les sports de combats et les sports avec risque de chute. Vivez le plus normalement possible.

Est-ce que je peux prendre l'avion alors que je suis traité par un anticoagulant ?

OUI, parlez-en avec votre médecin ; s'il existe une contre-indication, ce sera plus par rapport à votre ou vos affections qu'à cause de l'anticoagulant.

Au moment de la prescription de l'anticoagulant, est-ce que j'ai mon mot à dire ?

OUI, lors de la prescription initiale, le médecin vous expliquera les raisons de cette prescription, il sollicitera votre sentiment sur cette prescription, vous aurez le loisir de lui poser toutes les questions. Enfin vos souhaits devront être émis. En parler permet de mieux comprendre la prescription.

Est-ce qu'il existe sur INTERNET des sites « fiables » sur les anticoagulants ?

OUI, les consulter avec modération. Si vous avez une question, posez là à votre médecin.

http://www.larevuedupraticien.fr/sites/default/files/RDP_2007_7_768.pdf

https://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/08415377cc531f333b3791c50ac722c6.pdf

http://www.omeditcentre.fr/NEVEREVENTAVK_web_gen_web/res/avkConseilsPersonnelSoignant__1_.pdf

https://www.has-sante.fr/jcms/c_2851086/fr/les-anticoagulants-oraux

Un conseil : ayez toujours sur vous un document qui précise que vous êtes traité par un anticoagulant, en précisant le nom, la posologie et la raison, schématiquement MTEV ou FA.

Je suis traité par anticoagulant

PREVISCAN
COUMADINE
XARELTO
ELIQUIS
PRADAXA

Pour le motif suivant :
Fibrillation Auriculaire
MTEV (Thrombose Veineuse Profonde
et ou Embolie Pulmonaire)